

Mutuelle ...  
Adresse : ....

Le ... novembre 2010

Cher Adhérent,

Depuis quelques temps, les coups pleuvent de façon sévère et ininterrompue sur les complémentaires santé, donc sur vous.

- Il y a deux ans, nous subissions une augmentation brutale de la taxe CMU, qui passait de 2,50% de vos cotisations à 5,90%.
- L'an dernier, il nous a été imposé de participer à hauteur de 0,77% de ces mêmes cotisations au financement du vaccin contre la grippe H1N1.
- Et aujourd'hui, les Pouvoirs Publics ont décidé d'appliquer la moitié de la Taxe sur les Conventions d'Assurance aux contrats solidaires et responsables de votre Mutuelle, alors que la contrepartie de ces contrats (soumis à juste titre à des obligations particulières) était leur exonération de cette taxe ! Encore 3,50% de taxe à ajouter à vos cotisations ...

En résumé, ce sont 7,67 % de taxes cumulées sur le chiffre d'affaires qui sont imposés aux Complémentaires Santé en à peine deux ans !

Devant cette avalanche de fiscalité déguisée, votre Mutuelle, la mutuelle ....., si elle a pu en 2009 et 2010 éviter de répercuter la hausse de la taxe CMU en puisant dans ses réserves, n'aura d'autres moyens en 2011 que d'augmenter sensiblement ses cotisations.

En effet, nos gouvernants omettent sciemment et hypocritement de dire que les mutuelles sont dans l'obligation de disposer de réserves de plus en plus importantes pour satisfaire aux exigences de solvabilité drastiques qui leur sont imposées, et qui vont encore se renforcer en 2013 de par l'application d'une sévère directive européenne.

Votre Mutuelle, structure à but non lucratif comme toutes les Mutuelles relevant du Code de la Mutualité, est donc prise en tenaille entre l'augmentation des taxes qu'elle subit et le niveau indispensable de ses réserves. Il ne nous reste donc qu'une seule issue, celle de répercuter cette hausse de fiscalité sur nos tarifs.

Votre mutuelle, comme tous les adhérents de la Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles (FNIM) a décidé de faire preuve d'une transparence totale quant aux conséquences des mesures gouvernementales sur la hausse de ses tarifs.

Confiants dans votre esprit de solidarité, et persuadés que vous comprendrez le sens de ce courrier, nous vous prions d'agréer, Cher Adhérent, l'expression de nos meilleurs sentiments mutualistes.

Le Président,

. ....

CMU : contribution maladie universelle

Pour obtenir davantage d'informations sur le positionnement de votre mutuelle et celui de la Fédération professionnelle, nous vous invitons à consulter le site internet : [www.fnim.fr](http://www.fnim.fr)